

Conseil communal de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 7 décembre 2022

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

Préavis N° 20-2022 Budget de l'année 2023

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N°20-2022 du 26 octobre 2022,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- vu les amendements proposés par la Municipalité,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2023 dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	CHF	187'672'600.00
- Total des revenus	CHF	<u>173'234'100.00</u>
- Excédent de charges	CHF	-14'438'500.00 =====

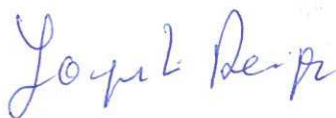
après :

- Amortissements	CHF	8'366'600.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	455'600.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'748'300.00

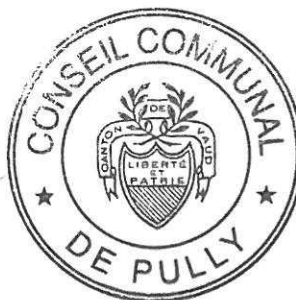
2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation
des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2023 de la Commission Intercommunale de la STEP
de Lausanne (CISTEP)

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Jacqueline REIGNER



La secrétaire



Francine MEDANA

Pully, le 7 décembre 2022